

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A FAIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-716220

120131

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 254	Société :		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre	
Nom & Prénom : Larhoussi BRIKA			
Date de naissance : 1940			
Adresse : JAMALIA 3 RUE 16 N° 16			
Tél. : 066154352	Total des frais engagés : 2065 Dhs		

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Larhoussi BRIKA Age :

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

I'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare être au fait de la clause relative à la protection des données personnelles.

Le : / /

Dr Salwa KHAYAT

Omnipraticienne

Du en Diabétologie de Bordeaux: Diabète
Régime, Obésité, Maladies du Cholestérol
DU en Nutrition Clinique (à Rabat)
DU en Echographie Générale (à Casa)
Spécialité en Médecine du Travail (Rennes)
Certificat de Médecine d'Urgence (CHU CASA)
Du de gynécologie Médicale et Fertilité

الدكتورة سلوى خياط

الطب العام

دبلوم امراض السكري
دبلوم التغدية الكlinيكية
دبلوم الفحص بالصدى
دبلوم طب الشغل
دبلوم امراض النساء والعمم

Casablanca le : 06.06.2022 الدار البيضاء في:

Am Larhassi Brika

201,00 + 186,80 x 2

(S.V.)

- M-C-18

(03N)

(S.V.)

79,50

- Carbosorb

2 - 0 - 2 - 1 haj

84,00

- Isilone 500 mg

100 mg x 2 h

58,30 x 4

(S.V.)

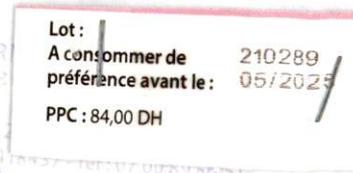
- Nigat

2 - 0 - 2 - 2 avant

(S.V.)

96,00 x 2 - 2 avant
- Paracol 200

(026501)



222,00 + 126,00

- Augmentin sachet

1 - 1 - 1

75 (100)

49,80

- flagyl reeq 08

75

FLAGYL 500 mg
CP PEL B20
PER: 08/2026
LOT: 21EB22
PPV: 49DH80

6 118000 060062

1 - 0 - 1

(100)

149,70 x 2

- Diprecon fort

75

(02bottle)

16,00 x 2

الدكتورة سلوى خياط
الخطيب العام
وتجزئة اذهار - بنحوه ٤٣٦٣ -
وسكرة الريشاد - بنحوه ٤٣٦٣ -
٢٠٢٣٠٦٥٨٩٥٨٩ ٩٣ ٦٣
٢٠٢٣٠٦٥٨٩٥٨٩ ٩٣ ٦٣

- Machine fell

1 - 0 - 1 (02bottle)

149,70
PPV: 149DH70
PER: 02/25
LOT: 1598

149,70
PPV: 149DH70
PER: 02/25
LOT: 1598

60 قرصا ملمسا
قابل للكسر

LOT: 365
PER: DEC 2023
PPV: 201 DH 00

30 Compri
sé

LOT: 363
PER: NOV 2023
PPV: 126 DH 80

30 Com

LOT: 363
PER: NOV 2023
PPV: 126 DH 80

PPV: 96DH00
PER: 06/24
LOT: L1070-1

PPV: 96DH00
PER: 04/24
LOT: K3630-1